## LA RÉPUBLIQUE DE CROATIE

## **ENJEU**

La situation des droits de la personne en Croatie demeure préoccupante. Particulièrement, le traitement de la minorité serbe vivant dans ce pays, ou désirant y réintégrer ses anciennes demeures, suscite encore des problèmes.

## **CONTEXTE**

Ces dernières années ont amené des développements positifs en Croatie, notamment la normalisation des relations avec la République fédérale de Yougoslavie et l'adoption récente de lois sur l'amnistie et les médias. Les besoins humanitaires urgents des personnes vulnérables sont aujourd'hui mieux pris en compte. L'adhésion de la Croatie au Conseil de l'Europe et l'obligation qui lui est de la sorte faite d'observer les plus hautes normes en matière de droits de la personne devraient avoir un effet positif sur la situation de ces droits dans le pays. Cependant, le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU continue à exprimer des craintes sur la sécurité et le bien-être de la population serbe de Croatie, particulièrement dans la région de Krajina et en Slavonie orientale.

Malgré un léger recul du nombre de violations avec violence des droits de la personne contre la population serbe de Croatie, en partie en raison d'un renforcement de la présence de la police locale, des cas de menaces et d'agressions réelles surviennent encore. De plus, des rapports font état de discrimination non violente contre les Serbes de Croatie dans l'ensemble du pays - sous la forme soit de suppression de services publics, comme l'électricité, soit de harcèlement bureaucratique. Le gouvernement croate prétend avoir pris des dispositions pour que les coupables soient sévèrement punis, mais il semble que cela ne se soit que peu concrétisé dans les faits. L'optimisme né de la promulgation, en septembre 1996, de la loi d'amnistie tant attendue s'est refroidi en raison de cas d'arrestations à nouveau de personnes libérées après la promulgation de la loi. L'obligation pour les Serbes qui désirent rester en Slavonie orientale d'obtenir des titres croates continue à susciter des doléances et est considérée comme un processus inutilement lent et tortueux.

L'absence de progrès dans le règlement du dossier du retour des réfugiés serbes de Croatie demeure un autre problème. Le Conseil de sécurité de l'ONU a pressé la Croatie d'adopter une approche exhaustive pour faciliter le retour des réfugiés provenant de son territoire et désirant réintégrer leur foyer d'origine. La Croatie a été critiquée pour avoir continuellement manqué au respect des droits de propriété des réfugiés.

Dans d'autres domaines, les autorités croates cherchent, semble-t-il, à censurer toute critique et toute dissension. À preuve, la tentative d'annuler la licence de la Radio 101, indépendante. Bien que le gouvernement soit revenu sur sa décision, après que des milliers de manifestants descendus dans les rues pour protester, l'incident laisse croire qu'il doit encore beaucoup s'améliorer en matière de respect de la liberté des médias. De plus, certains rapports indiquent que des organisations internationales, ainsi que des